

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS UPPA À L'ASSEMBLÉE
ÉTUDIANTE UNITA**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE
L'ADOUR**

- **VU** le code de l'éducation, notamment les articles L. 762-1 et D. 719-14
- **VU** les statuts de l'université ;
- **VU** l'accord de consortium d'UNITA – *Universitas Montium* signé par le président de l'université de Pau et des pays de l'Adour
- **VU** l'arrêté du président de l'université de Pau et des pays de l'Adour portant organisation des élections en date du 5 février 2026

ARRETE

La liste de candidature suivante pour les élections des 7, 8 et 9 avril à l'assemblée étudiante UNITA :

Instance	Collège concerné	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de listes déposées	Noms de la liste et des candidats
Assemblée étudiante UNITA	Usagers	7 titulaires 7 suppléants	1	Action For Students HOFFMANN Maximilien OLLIVIER Faustine DUPUY-FRANCOIS Pema NOGUES Justine LUPINACCI Enzo CLAUWAERT--ASSAU Ainoa GILBERT Tom CODRIER NUGERE Sophie PONCE KAMICHE Carlos ELIZALDE Amaia COUVERT Marine GAUDUCHON Gabrielle BRUCE Gaïane PEREZ Maë

Le présent arrêté est affiché à la présidence de l'université, dans chaque composante de l'établissement et est mis en ligne sur l'intranet de l'établissement.

Le directeur général des services de l'université, les directeurs des collèges, et les directeurs des instituts et écoles sont chargés de l'application du présent arrêté et de veiller au bon déroulement des opérations électorales, chacun en ce qui le concerne.

Pau, le 24 mars 2026

Le président de l'université
Laurent BORDES

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.